



Centre Communal d'Action Sociale

DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2023

Nombre d'administrateurs composant le Conseil d'administration : 15

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents à la séance : 9

Nombre d'administrateurs représentés à la séance : 5

Nombre d'administrateur excusé : 1

Nombre d'administrateur absent : 0

L'an deux mille vingt-trois le 24 octobre à 9 h 30, les administrateurs composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice se sont réunis au nombre de 9 en lieu ordinaire de leur séance, à la Mairie sous la présidence de Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement par voie dématérialisée le 18 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS :

- Mesdames Krystina BEHETRE, Rolande BRIOT, Hélène COUPE, Dominique GRADOS, Magdalena AMOURETTI et Gisèle PASQUIER.
- Messieurs Gilles BAS, François BEHAGHEL et Patrick GRANGE

ETAIENT REPRESENTES :

- Monsieur Igor SEMO a donné pouvoir à Madame Krystina BEHETRE,
- Monsieur Jean-Marie MARZIO a donné pouvoir à Madame Rolande BRIOT
- Monsieur Philippe COUDURIER a donné pouvoir à Madame Gisèle PASQUIER
- Madame Pascale CHENNE a donné pouvoir à Monsieur Gilles BAS
- Madame Catherine VILENEUVE a donné pouvoir à Madame Hélène COUPÉ

ETAIT EXCUSEE :

- Madame Tiffany FARLEY

ETAIT ABSENT :

D) MISE EN PLACE REGLEMENTAIRE DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57 DEVELOPEE POUR LA TENUE DE LA COMPTABILITE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 VOIX POUR

0 ABSTENTION

II) ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 VOIX POUR

0 ABSTENTION

III) APPROBATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 VOIX POUR

0 ABSTENTION

IV) APPROBATION D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 VOIX POUR

0 ABSTENTION

V) REVALORISATION DES AIDES SOCIALES CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023-2024

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

14 VOIX POUR

0 ABSTENTION

**La Vice-Présidente
Krystina BEHETRE**